LAGNY
sur Marne

DIRECTION DE LA VOIRIE

JFP/MS **N° AR22000144**

ARRÊTE TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Avenue des Iris,

Réparation de la conduite télécom pour le compte d'ORANGE,

Du 4 avril 2022 au 15 avril 2022 inclus,

CHANTIER MOBILE

Le Maire de Lagny-sur-Marne ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1 et suivants ;

VU l'article R.417-10 du Code de la Route (anciennement R 37.1) et ses décrets subséquents ;

VU la demande d'autorisation en date du 22 mars 2022 de l'entreprise FGC sise 72, route de Longjumeau - 91160 BALLAINVILLIERS - pour la réparation de la conduite télécom pour le compte d'ORANGE, du 4 avril 2022 au 15 avril 2022 inclus ;

CONSIDÉRANT qu'il revient à l'autorité municipale de prendre toutes les dispositions utiles de manière à assurer la parfaite sécurité et la commodité des usagers pendant les travaux.

A R R E T E

ARTICLE 1 - Du 4 avril 2022 au 15 avril 2022 inclus, **avenue des Iris** : les travaux se feront en voie fermée sauf riverains par demi-chaussée au droit du n°10 de la voie. La circulation sera régulée par piquets type K10.

ARTICLE 2 - Du 4 avril 2022 au 15 avril 2022 inclus, **avenue des Iris** : le stationnement sera interdit à tous cycles et véhicules entre le n°8 et le n°12 de la voie.

ARTICLE 3 - Du 4 avril 2022 au 15 avril 2022 inclus, **avenue des Iris** : une déviation pour les piétons sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 4 - La signalisation conforme au Code de la Route nécessaire à la mise en œuvre des présentes dispositions sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 5 - Une mise en fourrière pourra être requise en cas de non-respect de ce règlement conformément à l'article R.417.10 du Code de la Route, aux frais et risques des propriétaires.

ARTICLE 6 - Le présent arrêté, à compter de son caractère exécutoire, peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois : par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 - Mme la Commissaire de Police de Lagny-sur-Marne, les Agents de la Police et tous les agents régulièrement mandatés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 - Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A Mme la Commissaire de Police de Lagny-sur-Marne,
- A M. le Chef de Centre de Secours Principal de Lagny-sur-Marne,
- Au Pétitionnaire.

Fait à LAGNY-SUR-MARNE, le vingt-trois mars deux mille vingt-deux.

Certifié exécutoire à la suite de
son affichage le : 25/03/2022
Lagny-sur-Marne le : 25/03/2022

Pour extrait conforme

Le Maire de Lagny-sur-Marne

Jean Paul MICHEL

2, Place de l'Hôtel de Ville, 77400 Lagny-sur-Marne
Tél. 01 64 12 74 00
wwww.lagny-sur-marne.fr

MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération